

## OUI à la défense des agents publics, NON à la suppression de 4000 postes à Pôle Emploi

### La CFTC Emploi est depuis toujours solidaire des agents publics

- ✓ La CFTC Emploi a signé la **classification** qui a permis de lancer une concertation sur le statut 2003 pour permettre de reconnaître les emplois des agents de statut public afin de leur redonner des perspectives d'évolution de carrière.
- ✓ Elle défend dans toutes les instances nationales et régionales le statut 2003 et les agents concernés.

**Un appel à une journée de grève pour les fonctionnaires a été lancé pour le 22 mai 2018 auquel s'est jointe la confédération CFTC.**

Les agents de Pôle Emploi ne sont pas fonctionnaires or cette grève concerne la fonction publique.

**Le risque de suppression de postes est le problème majeur actuellement à Pôle Emploi et n'obtiendra pas de réponse dans ce cadre.**

### La CFTC Emploi exige de la direction des réponses sur les baisses d'effectifs prévues à Pôle emploi et agira en conséquence

Nous avons appris par la presse qu'au cours des trois prochaines années, l'opérateur public **pourrait** diminuer ses effectifs de plusieurs milliers, le chiffre de **4000 postes** a même été évoqué. Lors d'interventions à la radio, la ministre du travail, Muriel Pénicaud et le Directeur Général de Pôle Emploi, Jean Bassères n'ont pas démenti cette éventualité.

**Parce que la CFTC Emploi est un syndicat constructif qui prône toujours la discussion et la négociation avant toute action, nous allons demander des précisions sur la baisse des effectifs :**

- ✓ Dès la réunion du 24 mai 2018, **nos élus au CCE** vont demander à la direction de s'opposer à toute réduction d'effectifs et démontreront pourquoi **il faut maintenir nos effectifs actuels**.
- ✓ La CFTC Emploi interpellera également son **représentant au Conseil d'Administration** en lui demandant un maintien des effectifs et du budget.

**Si le chiffre évoqué dans la presse était confirmé, la CFTC Emploi appellera les autres Organisations Syndicales à prendre leurs responsabilités sur un mouvement uniquement Pôle Emploi.**